



Doit être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAMPOS, CAPDEVOLLE, CHAPOTHIN, DOUARD, GÉLIZÉ, HUSTET, LACROIX, LALANNE, LAFFAILLE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absents ayant donné procuration : M. CAYRON (Mme TADDEI)

Absents excusés :*****

Secrétaire de séance : Mme LANDRIEU

Ordre du jour :

Partie formelle

Personnel :

- Création d'emplois dans le cadre de l'avancement de grade
- Création d'un emploi de gestionnaire comptable et assistant RH sur un poste de rédacteur
- Recrutement contractuels service périscolaire
- Recrutement Apprenti ST
- Convention risque prévoyance

Finances :

- Fixation des durées d'amortissement (modification)
- Avenants DOJO
- Exonération CFE France Ruralités Revitalisation

Foncier :

- Servitude pluvial M. CHATAIGNIER Lot. Ensoureyado

ZAEnR

Partie informelle

CAF Avenants

Partie Formelle

Délibérations

- Personnel : Création d'emplois dans le cadre d'un avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création de

- un emploi de Directeur Technique accessible au grade d'ingénieur principal pour assurer les missions de direction des services techniques
- deux emplois d'animateurs accessibles au grade d'adjoint territorial principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'animation en périscolaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE la création, à compter du :

- 1^{er} janvier 2024, d'un emploi permanent à temps complet d'animateur accessible au grade d'adjoint territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1^{er} juin 2024, d'un emploi permanent à temps complet de Directeur Technique accessible au grade d'ingénieur principal,
- 1^{er} novembre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) d'animateur accessible au grade d'adjoint territorial principal de 2^{ème} classe,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- Personnel : Création d'emploi de comptable

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la radiation des cadres de l'actuelle comptable, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Emploi créé	Nombre d'heures	Date de création
Comptable	35H	01/11/2024

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

DECIDE la création, à compter du 01/11/2024, d'un emploi permanent :
Rédacteur territorial à 35H

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- Personnel - Recrutement de Personnel périscolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Afin de faire fonctionner ce service, il est nécessaire de faire appel à des agents non permanents qui seront engagés sous contrat à durée déterminée et rémunérés sur la base du traitement mensuel.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le recrutement de ces agents auxiliaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-CREE à compter de ce jour

* trois emplois non permanents d'adjoint d'animation d'une durée moyenne de travail hebdomadaire de 15 h jusqu'à la fin de l'année scolaire,

-PRECISE que ces emplois non permanents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire correspondante et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

-AUTORISE Monsieur le Maire à conclure les contrats de travail correspondants.

- Personnel - Formation apprenti

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a déjà signé par le passé des contrats d'apprentissage au service des espaces verts, animation ou restauration.

Il rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation est sanctionnée par un diplôme.

Il précise que le CNFPT, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités publiques dans l'intégration d'apprentis.

Monsieur le Maire propose, de recourir au contrat d'apprentissage dès le 01/10/2024

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Bâtiment -Menuiserie	1	CAP Menuiserie	12-18 mois
Espaces verts	1	BTS Aménagement Paysager	12 mois

- **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

- Finances Avenants Marché Public Dojo et aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2023-57D en date du : 7 juillet 2023 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de construction d'un Dojo et d'une aire de jeu.

Il propose de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération désignée ci-dessus :

Lot n°7 : Plâtrerie Isolation Faux Plafonds

Attributaire : entreprise René MATHIEU

Marché initial : montant : 42 091.83 € HT

Avenant n° 1 - montant : 1 020.00 € HT ; Objet : plafond eurocoustic sur ossature renforcée

Nouveau montant du marché : 43 111.83 € HT

Lot n°8 : Plomberie Sanitaire CVC

Attributaire : entreprise PYRENERGIES

Marché initial : montant : 174 244.38 € HT

Avenant n° 1 - montant : 915.37 € HT ; Objet : changement technique géothermie

Nouveau montant du marché : 175 159.75 € HT

Lot n°14 : VRD

Attributaire : entreprise CASTILLON-IVERDE

Marché initial : montant : 291 989.45 € HT

Avenant n° 1 - montant : 14 615.00 € HT ; Objet : sondage + drainage du terrain

Nouveau montant du marché : 306 604.45 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**

- d'**AUTORISER** le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

- Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la présentation en séance en date du 07/06/2024, par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Publication sur le site internet les 31/05/2024 et 17 juin 2024
- Affichage sur la commune
- Réunion publique présentant le projet s'est tenue le 22 juin 2024 à 10h30 en Mairie

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (Bilan de la concertation du public)

15 personnes présentes lors de la réunion publique dont les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal,

- ZAEnR Photovoltaïques

- Photovoltaïque sous toutes ses formes

- Toutes les zones urbanisées et urbanisables
- Zone économique du Bruscos, Zone Quintaa, Plaine des sports et loisirs (stade, école..) à l'exclusion : du Bois de Sauvagnon, de la Zone verte et bleue , du Poumon Vert , des Parcs municipaux

ZAEnR Solaire thermique

- Toutes les zones urbanisées et urbanisables
- Zone économique du Bruscos, Zone Quintaa, Plaine des sports et loisirs (stade, école..) à l'exclusion : du Bois de Sauvagnon, de la Zone verte et bleue , du Poumon Vert , des Parcs municipaux

ZAEnR Géothermie

- Toutes les zones urbanisées et urbanisables
- Zone économique du Bruscos, Zone Quintaa, Plaine des sports et loisirs (stade, école..) à l'exclusion : du Bois de Sauvagnon, de la Zone verte et bleue , du Poumon Vert , des Parcs municipaux

ZAEnR Biogaz

- Pas de secteur retenu pour cette énergie

ZAEnR Hydroélectricité et Éolien

- Commune non concernée pour ces énergies

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-dessus

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique des Pyrénées-Atlantiques
- à la Communauté de Communes des Luys en Béarn
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du syndicat mixte du grand Pau,

-C.A.F:Avenant N°3 à la Convention d'Objectifs et de Financement - Prestation de service ALSH périscolaire

La Caisse d'Allocations Familiales propose de signer des avenants à la convention d'objectifs et de financement de prestations de service ALSH Périscolaire et Extrascolaire du 12/04/2022 afin de mettre en œuvre les évolutions de financement prévues dans la Cog 2023-2027.

Il s'agit de mettre en place les modalités de financement visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil et renforcer les démarches inclusives.

Complément inclusif ALSH/Bonus territoire ...

Cet avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Après présentation du projet d'avenant, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-ADOpte les avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe

-Autorisation de signature des actes en la forme administrative relatifs aux servitudes de tréfonds de réseaux assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors des travaux de création de réseaux d'assainissement, des canalisations publiques ont été posées dans le tréfonds de terrains avec l'accord des propriétaires concernés, sans qu'aucun acte ne formalise les servitudes administratives de passage de canalisations. Il s'agit de la parcelle AP 385 propriété de Mme et M. Chataignier

Monsieur le Maire précise que les propriétaires acceptent de consentir ces servitudes à titre gratuit.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure des servitudes administratives de passage de canalisations à titre gratuit sur la parcelle visée ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de rédiger par actes en la forme administrative les conventions de passage de canalisations.

Partie Informelle

-Rentrée scolaire :

410 élèves au total ont fait leur rentrée, soit 164 en maternelle sur 7 classes (avec l'ouverture d'une nouvelle classe) et 246 en élémentaire sur 10 classes.

-Ateliers Jeunes du 21 au 25 octobre 2024 :

Les candidatures sont à transmettre en mairie pour les jeunes de 14 à 17 ans qui le souhaitent.

-Nouveautés dans le bourg :

Le tiers lieu « Poun Loun » a ouvert sa terrasse à l'occasion des fêtes communales. L'aménagement intérieur devrait se poursuivre pour accueillir outre le café, un concept Bar à Vin, du coworking et une boutique de produits locaux. La boucherie Fillatreau a désormais pignon sur rue : Salle Morin. Il propose tous les types de produits de boucherie du mardi au samedi.

La maison Gauthier abritera une Maison d'Assistante Maternelle à compter du 1^{er} janvier 2025.

- Prochain conseil municipal le vendredi 4 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00.

Fait à SAUVAGNON, le 23 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Floriane LANDRIEU

Le Maire,

Bernard PEYROULET